

DES MESURES DE FIN DE CARRIÈRE, VITE!

A LA VEILLE DE LA CAP, LE SCSI DEMANDE AU MINISTRE DE RECONDUIRE LE DISPOSITIF DE LA VAEP ET DE METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE FIN DE CARRIÈRE PLUS ATTRACTIF POUR LES CAPITAINES

Paris, le 10 Juin 2014

Monsieur le Ministre,

Lors de la C.A.P. du 17 juin prochain traitant notamment des mutations et des nominations à l'échelon fonctionnel, les bénéficiaires du dispositif VAEP pour le second semestre 2014 et les capitaines à l'échelon exceptionnel seront nommés.

Face aux conséquences de la loi sur le maintien en activité ayant généré un fort ralentissement du nombre de départs en retraite d'officiers, votre prédécesseur avait activement défendu, y compris devant l'Assemblée Nationale, le dispositif VAEP permettant à des commandants méritants de valoriser leurs parcours professionnels tout en relançant la déflation du corps.

Cette mesure avait fait l'objet d'un arbitrage favorable du Premier Ministre pour l'année 2014. En revanche sa pérennité a été remise en cause au motif de l'impact sensible sur le coût des pensions. En outre, une absence de mise à jour du décret des postes de commandants à l'échelon fonctionnel au Journal Officiel depuis le 6 juin 2011 a généré de nombreux dysfonctionnements préjudiciables aux officiers.

Sans nier cet aspect budgétaire, il convient d'analyser l'ensemble des paramètres relatifs de ce dispositif. La relance de la déflation et la baisse du nombre d'ETP ainsi gagnés doivent impérativement être pris en compte. En effet, ces départs supplémentaires permettent une économie subséquente sur la masse salariale du corps.

Le S.C.S.I. demande, par conséquent, une pérennisation de cette mesure tant que l'objectif ciblé de la déflation du corps des officiers fixé à 8000 n'est pas atteint.

RECONDUIRE LA
VAEP
POUR
VALORISER LES
PARCOURS
PROFESSIONNELS
ET FAVORISER
LA DÉFLATION



Pour les capitaines aussi, Il faut rendre plus attractif l'échelon exceptionnel



Par ailleurs, Monsieur VALLS alors Ministre de l'Intérieur, avait demandé la mise en place d'une étude relative à la création d'un nouveau dispositif de fin de carrière des capitaines. L'enveloppe budgétaire dédiée à l'attribution de l'échelon exceptionnel doit être aujourd'hui utilisée différemment puisque depuis plusieurs années, la moitié du volume des postes reste non pourvue.

Les réformes successives des retraites ont rendu le dispositif obsolète, il est donc temps d'innover, notamment en réfléchissant à la création d'un système plus attractif d'échelon exceptionnel de commandant.

La police nationale ne peut demeurer à l'écart de la prise en compte de la valorisation des fins de carrières alors même que la Gendarmerie a, cette année, mis en œuvre de nouvelles dispositions pour certains capitaines, alors même qu'ils accèdent à ces grades beaucoup plus rapidement que les lieutenants de police.

oui à la déflation ! Mais pas de chiffre utopiques



Rien ne sert de dénoncer une déflation trop lente, de fixer un objectif de volume du corps utopique sans la réalisation au préalable d'une étude précise redéfinissant les missions des trois corps, et la mise en place de mesures volontaristes.

Le S.C.S.I, syndicat réformiste affilié à la CFDT, ne s'est jamais contenté de seuls constats et reste plus que jamais une force de proposition pour l'avenir de l'organisation de la sécurité intérieure.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Le Secrétaire Général,

Jean-Marc BAILLEUL

SCSI

Syndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure

ctaf



Retrouvez-nous sur <http://scsi-pn.fr>

& sur

